

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Commune de Saint Léonard



Plan Communal de Sauvegarde Commune de Saint-Léonard

CHAPITRE 1 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET CONTEXTE GÉNÉRAL



DÉFINITION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux, privés et associatifs) sur la commune.

NOUVELLE ADOPTION DU PCS : 17 NOVEMBRE 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Pas-de-Calais



ARRETE PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la commune de Saint-Léonard,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du maire,
Vu, la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13,
Vu, le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
Vu, le décret n° 2005-1158 du 13 mai 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention,
Vu, le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit de l'information sur les risques majeurs,
Considérant l'obligation faite aux communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, de réaliser un plan communal de sauvegarde,
Considérant que la commune de Saint-Léonard est dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations approuvé le 6 juillet 2021
Considérant que la commune de Saint-Léonard est exposée aux aléas suivants :

- Inondation
- Transport de matière dangereuse
- Sismique
- Risques diffus : tempête, etc.

Il est important de prévoir, d'organiser et structurer les moyens de l'action communale en cas de survenance d'un événement important de sécurité civile liés aux aléas énumérés ci-dessus.
Vu, l'arrêté municipal en date du 9 mars 2017 portant approbation du plan communal de sauvegarde
Vu, l'actualisation effectuée au cours de cette année

ARRETE

Article 1^{er} : Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de Saint-Léonard, objet du présent arrêté est établi et approuvé à compter de ce jour.

Article 2 : Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

.../...

Article 3 : Le PCS est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Article 4 : Le PCS fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

Article 5 : Le PCS sera actualisé régulièrement et au plus tous les 5 ans.

Article 6 : Le Maire met en œuvre le PCS de sa propre initiative ou sur demande du Préfet.

Article 7 : Des exemplaires du présent arrêté seront transmis aux personnes suivantes :

- Monsieur le Préfet du Pas de Calais
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Boulogne sur Mer
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Pas de Calais
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Commissaire Principal de la Police Nationale de Boulogne sur Mer
- Les membres du Conseil Municipal
- Le SYMSAGEB (Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais)

Fait à Saint-Léonard, le 17 novembre 2022
Le Maire,
Gwénaëlle LOIRE



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE



SAINT-LEONARD est une ville située dans le Pas-de-Calais, Arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

La commune compte 3 396 habitants au 1^{er} janvier 2024.

La Liane est le principal cours d'eau qui traverse la commune, mais d'autres cours d'eau circulent aussi et peuvent présenter un danger lors de fortes précipitations,

- Rivière d'Echinghen dite « La Belle Isle »
- Ruisseau APO

Principaux axes routiers : la D901 (Boulevard de la Liane) et la N416 qui rejoint la rocade

Evènements antérieurs survenus sur le territoire

- Evènement récent :

Inondations du 8 novembre 2014, du 18 janvier 2015 et novembre 2023.

- Evènement(s) marquant(s) : Le 21 novembre 2000

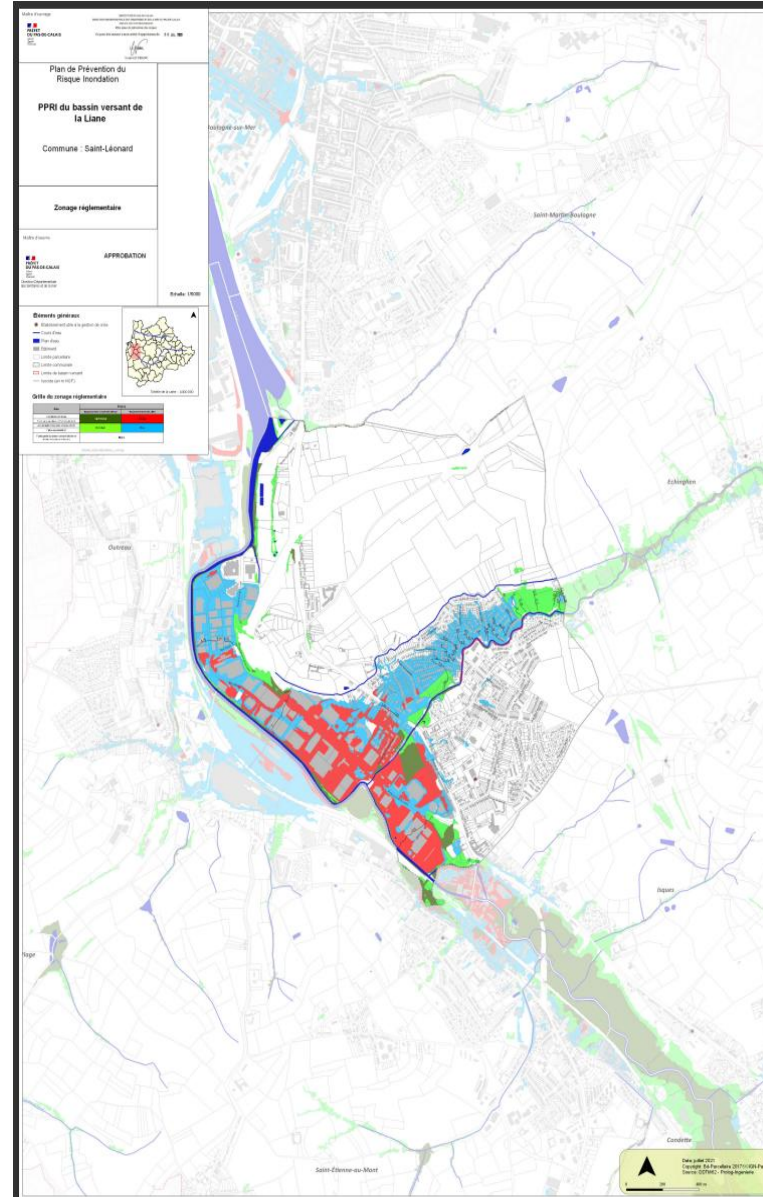
Inondation la plus grave : environ 260 maisons + entreprises du Boulevard de la Liane

IDENTIFICATION DES RISQUES

1-Risques Naturels :

Inondation : PPRI approuvé le 07/02/1999 et révisé 06 juillet 2021

- ▶ Mouvements de terrain : Retrait gonflement des sols argileux : faible à moyen
- ▶ Sismique : Niveau 2 de la zone de sismicité (aléa faible)



IDENTIFICATION DES RISQUES

2- Risques Technologiques

Le TMD - Transport de Matières Dangereuses :

- TMD routier : La commune est traversée par des axes routiers où le transport de matières dangereuses est autorisé. Il s'agit de la descente de l'A16 Port, Viaduc d'Echinghen et la D901 : boulevard de la Liane.

3- Risques diffus

La commune peut être soumise à d'autres événements de sécurité civile tels que :

- Météorologiques : tempêtes, neige, grand froid, canicule...

4 - Remontée de nappe phréatique : se reporter à la cartographie du risque sur site « Prim.net ».

IDENTIFICATION DES RISQUES

5- Risques industriels et nucléaires :

- ▶ **Risque industriel** lié à la présence de sites SEVESO (hors du territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais). Il existe trois typologies d'effets qui peuvent se combiner :
 - Effets thermiques liés à une combustion ;
 - Effets mécaniques liés à une suppression résultant d'une onde de choc ou de la projection de débris à longue distance provoquée par une explosion ;
 - Effets toxiques liés à l'inhalation d'une substance chimique toxique.
- ▶ **Risque nucléaire :**
 - Lors d'accidents de transports ;
 - Lors d'utilisation médicales ou industrielles de radioéléments ;
 - En cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

6- Les autres risques :

- Canicule
- Crise Sanitaire – COVID 19

INVENTAIRE DES ENJEUX

1- DES ENJEUX HUMAINS

Répartition de la population par quartier suite au dernier recensement

QUARTIER		Nombre logements	Nombre habitants
Boulevard de la Liane			<u>Zone d'activité</u>
Domaine du Moulin		222	604
Lotissement AURORE	Lotissement AURORE	364	821
Quartier Clos Belle Isle et C. Sauvage		228	586
Quartiers écart du centre		220	598
Centre Commune		219	564
Quartier de La Vallée, d'Herquelingue, Crouy et Fauvettes		247	590

INVENTAIRE DES ENJEUX

- Noms des rues par quartier

BOULEVARD DE LA LIANE	Inclus rue Nobel et rue Louis Blériot
DOMAINE DU MOULIN	Avenue du Moulin, allée Jean Ferrat Résidence Alphonse DAUDET Allée César Franck, Camille St Saëns, J. Offenbach, J. Massenet, L. <u>Délibes</u> , C. Debussy, E. Chabrier, G. Charpentier, rue H. Berlioz, G. Bizet, allée E. Chopin.
LOTISSEMENT AURORE	Avenue Belle Isle Allée des Colombes, Rossignols, Hirondelles, Mésanges, Bengalis, Pinsons Allée des Violettes, rue des Lilas, des <u>Genêts</u> , <u>allée des Pervenches</u> , rue des Glycines, allée des Iris, des Pensées.
QUARTIER CLOS BELLE ISLE – C. SAUVAGE	Rue Charles Sauvage Allée des Courlis Rue Baron Bucaille, Surcouf, Jean Bart Rue E. Lemoine, J. <u>Broquant</u> , D. <u>Thueux</u> Rue du Parc des Sports
QUARTIERS ECART DU CENTRE	Route Nationale, Rue des Bergeronnettes, impasse des Bergeronnettes, rue A. Chenier Rue <u>Beaucerf</u> , <u>Sarraz Bournet</u> , lotissement les Bergeronnettes, allée des Cytises Rue de l'Eglise, Chemin Moulin de Neuville, rue Chemin Vert, allée du Petit Caporal, le Pont <u>Pitendal</u>
CENTRE COMMUNE	Avenue du Dr Croquelois, allée Jean Ferrat. Avenue F. <u>Miellot</u> , Place Charles de Gaulle, avenue A. Combattants, lotissement les Futaies,
QUARTIER DE LA VALLEE, D'HERQUELINGUE, CROUY ET FAUVETTES	Rue L. <u>Séminet</u> , d' <u>Herquelingue</u> , Crouy et Fauvettes.

INVENTAIRE DES ENJEUX

LISTE DES LIEUX SENSIBLES

ETABLISSEMENTS SENSIBLES

Ces établissements repris ci-dessous ne sont pas concernés par les inondations.

École Primaire Aurore	Avenue Belle Isle	03.21.91.02.42	140 P
École Maternelle Maison du Jardinier	Avenue Belle Isle	03.21.91.47.24	90 P
École Primaire Jean Rostand	Avenue des Anciens Combattants	03.21.31.67.07	132 P
École Maternelle Dolto	Avenue des Anciens Combattants	03.21.91.38.46	97 P
Résidence G. Honoré + Centre Alzheimer	Rue Bertrand Crouy	03.21.91.01.01	75 Résidents 50 en personnel
Foyer d'accueil Médicalisée	Rue du Chemin Vert	03.21.31.01.17	42 Résidences + 4 accueils jour + 54 employés
Centre Dialyse pers,	7 rue Bertrand Crouy	03.21.90.01.40	12 patients + 3

INVENTAIRE DES ENJEUX

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC : salle de fêtes, de sport, de loisirs...

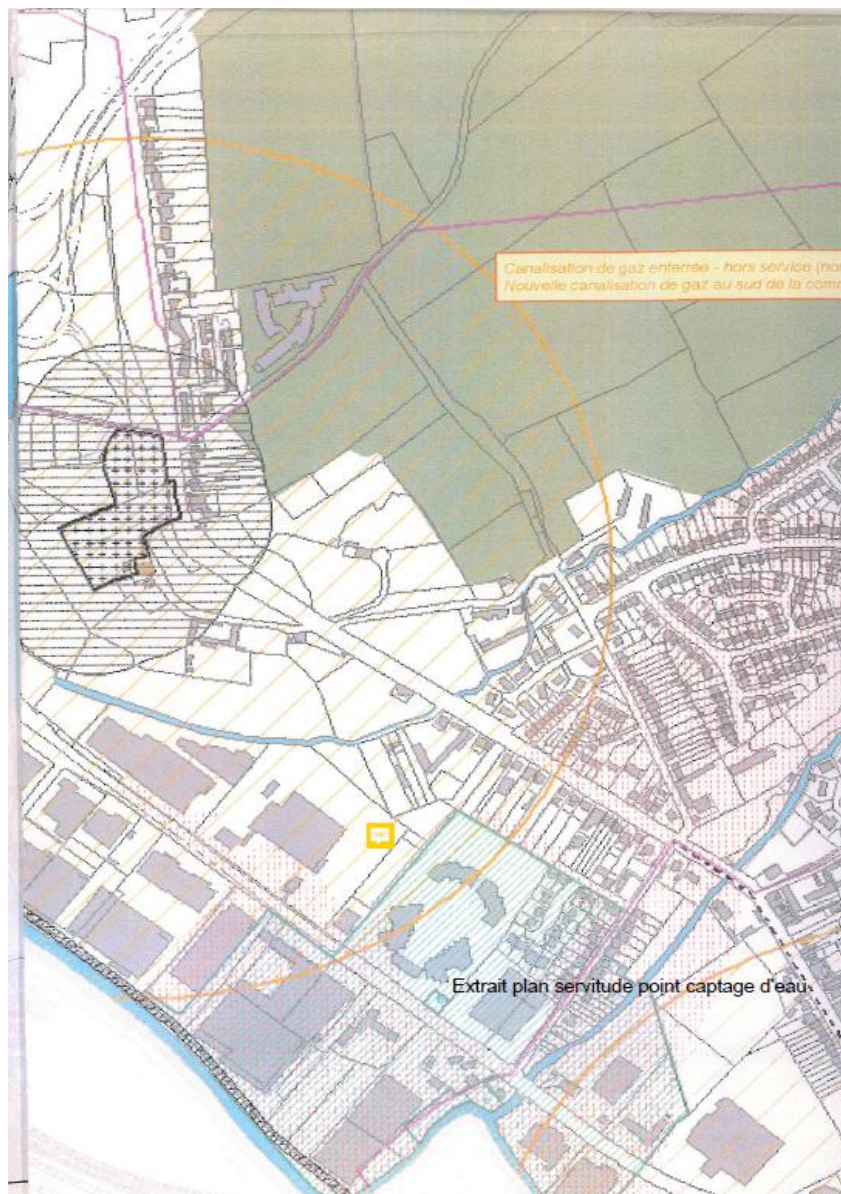
Nature et nom	Adresse	Capacité d'accueil maximum
Forum des Loisirs	Avenue des Anciens Combattants 03.21.91.24.61	600 P
Salle des Sports	Place Charles de Gaulle 03.21.31.78.87	283 P
Centre Animation Jeunesse (CAJ)	Avenue des Anciens Combattants 03.21.80.84.70	255 P
Espace Culturel Bibliothèque	Rue Charles Sauvages 03.21.80.43.53	

INVENTAIRE DES ENJEUX

2 - ENJEUX STRATEGIQUES

Il existe le point de captage d'eau sur la Zone Industrielle de la Liane (près des entreprises TOTAL, GALLOO, SIB...)

Le plan de servitude ci-joint reprend le périmètre de protection des captages d'eau potables (partie en vert hachuré)



Plan Communal de Sauvegarde Commune de Saint-Léonard

CHAPITRE 2 ANALYSE DES RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE

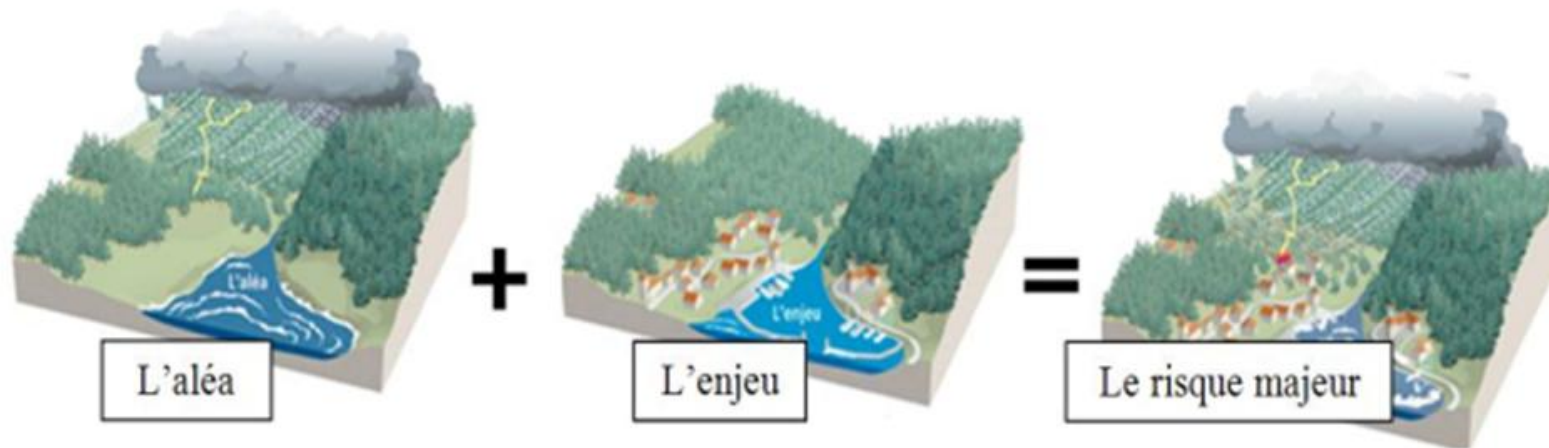


ANALYSE DES RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE

► QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la confrontation d'un aléa avec des enjeux. Cet événement rare, d'origine naturelle ou anthropique est d'une grande gravité sur les plans humain, matériel ou environnemental et peut dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = Aléa x Enjeu.



ANALYSE DES RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE

1- LE RISQUE INONDATION



Une inondation est un débordement lent ou rapide d'un cours d'eau à la suite d'une crue.

L'origine peut être à la suite d'un orage intense, de fortes pluies, précipitations, fonte des neiges.... C'est une pluviométrie exceptionnelle.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et de la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

A la suite des inondations survenues dans la commune, un plan de prévention risques inondation (PPRI) a été approuvé le 16 février 1999 et révisé 06 juillet 2021 recensant des zones d'aléa fort (rouge) et aléa faible (bleue).

Ce risque, particulièrement présent dans notre commune, est celui que nous allons analyser.

Copie de cette cartographie ci-dessous

ANALYSE DES RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE

1- LE RISQUE INONDATION

Par conséquent, il peut se présenter 4 scénarios d'aléa :

SCENARIO 1 : LA LIANE

Le secteur impacté est la zone industrielle de la Liane ainsi que la rue des Bergeronnettes

SCENARIO 2 : Liane + Rivière d'Echinghen « Belle Isle » :

Il s'agit des entreprises de la zone industrielle de la Liane, de la rue des Bergeronnettes, la résidence Aurore ainsi que le Clos Belle Isle,

SCENARIO 3 : Rivière d'Echinghen « Belle Isle » + Ruisseau des APO

Il s'agit de la résidence « Aurore », le lotissement « Clos Belle Isle » et l'allée des Cytises.

SCENARIO 4 : Liane + Rivière d'Echinghen « Belle Isle » + Ruisseau APO

Sont concernés la zone industrielle de la Liane, la rue des Bergeronnettes, la résidence Aurore, Le Clos Belle Isle, l'allée des Cytises.

ANALYSE DES RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE

1- LE RISQUE INONDATION : LES ACTIONS MISES EN OEUVRE

En fonction de l'aggravation, les personnes vulnérables par secteur reprises sur la liste sont contactées immédiatement par le responsable population

Scénario	Secteur(s) impacté(s)	Population à alerter	Actions mise en œuvre par la commune
<u>SCENARIO 1 : LA LIANE</u>	ZI de la Liane Rue des Bergeronnettes	Entreprises reprises sur la liste des enjeux économiques Les habitants de la rue des Bergeronnettes	Contact des entreprises par téléphone par le responsable économie - Message avec le véhicule haut-parleur, porte à porte du référent du secteur de la rue - installation barrière pour interdire la rue à la circulation - Apport du matériel technique si nécessaire pour riverains dans le besoin (ex-pompes à eau.) suivi et organisé par le responsable logistique
<u>SCENARIO 2 : Liane + Rivière d'Echinghen « Belle Isle » :</u>	ZI de la Liane Rue des Bergeronnettes Résidence Aurore et Clos Belle Isle	Scénario 1 + La population habitant la résidence Aurore et le Clos Belle Isle	Mêmes actions que le scénario 1. - si évacuation, organisation avec l'aide des pompiers pour le rassemblement aux points prévus et mise en place par le responsable logistique, ouverture des lieux d'urgence en collaboration avec le responsable population pour l'accueil des sinistrés...

ANALYSE DES RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE

1- LE RISQUE INONDATION : LES ACTIONS MISES EN OEUVRE

Scénario	Secteur(s) impacté(s)	Population à alerter	Actions mise en œuvre par la commune
<u>SCENARIO 3 : Rivière d'Echinghen « Belle Isle » + Ruisseau des APO</u>		La résidence « Aurore », lotissement « Clos Belle Isle » ainsi que l'allée des Cytises	- Référents contactés par secteur, passage si possible avec véhicule haut-parleur pour alerter, mise en place par le service technique du matériel nécessaire dans l'urgence aux riverains..., évacuation si nécessaire avec l'aide des secours, mise en place barrière déviation.
<u>SCENARIO 4 : Liane + Rivière d'Echinghen « Belle Isle » + Ruisseau APO</u>	ZI de la Liane, la rue des Bergeronnettes, la résidence Aurore, Le Clos Belle Isle, l'allée des Cytises.	Entreprises reprises sur la liste des enjeux économiques La résidence « Aurore », lotissement « Clos Belle Isle » et l'allée des Cytises	On reprend l'ensemble des scénarios ci-dessus

ANALYSE DES RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE

2 - LE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE



Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter des risques pour l'homme, l'environnement, en fonction de ses caractéristiques physico-chimiques et toxiques, en fonction de la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire.

Les accidents peuvent avoir de lourdes conséquences et peuvent provoquer différents phénomènes : explosion, incendie, pollution...

Tous les véhicules transportant des matières dangereuses ont des plaques signalétiques.

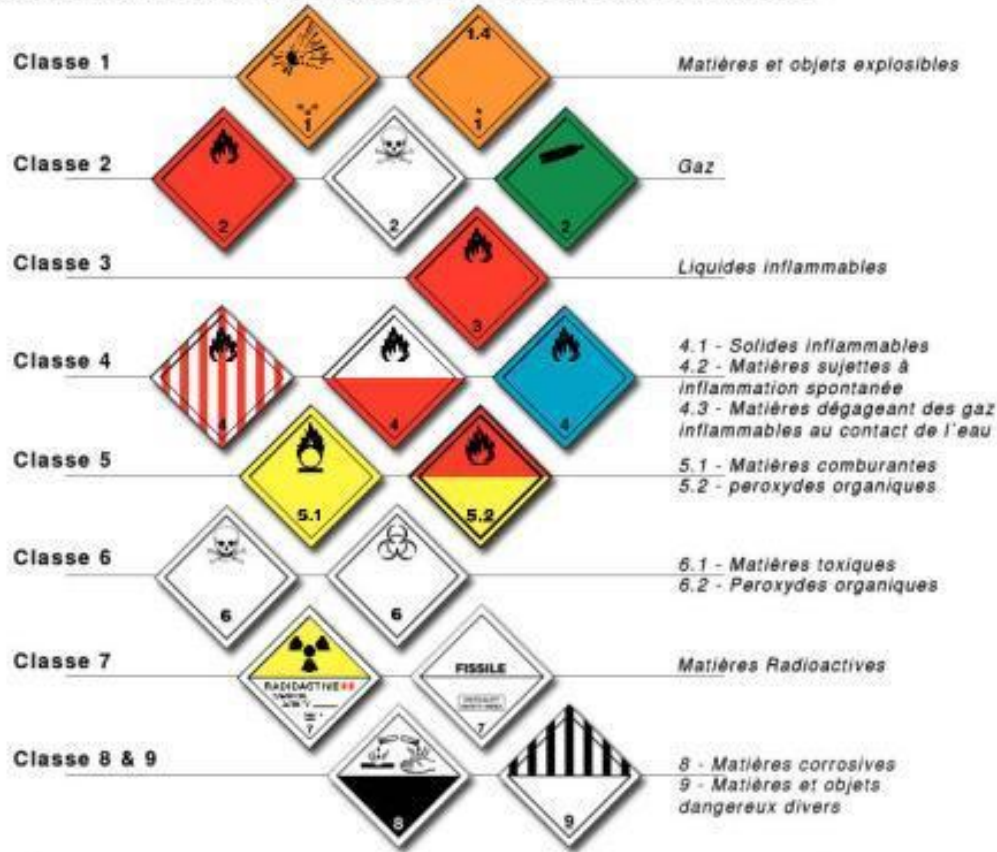
Les réflexes face au risque : Essayer d'identifier le symbole du danger principal affiché à l'avant ou à l'arrière du camion pour aider et alerter les secours (18 ou 112).

Eloignez-vous et faire éloigner les personnes à proximité, ne pas fumer, ne pas téléphoner...

ANALYSE DES RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE

2 - LE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE


SIGNALETIQUE APPLIQUEE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES





ANALYSE DES RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE

3 – LES AUTRES RISQUES

- ▶ **LE RISQUE METEOROLOGIQUE** : tempête, neige, verglas... peuvent aussi survenir. Il faut se référer à la carte météo où se situe notre département : vigilance rouge, jaune, orange ou vert. Les 2 vigilances dangereuses sont orange et rouge.

 **Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics

 **Soyez très vigilant.** Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics

 **Soyez attentifs.** Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation

 **Pas de vigilance particulière**

ANALYSE DES RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE

3 – LES AUTRES RISQUES

▶ LE RISQUES SISMIQUE

La commune se situe en aléa faible (niveau 2) de sismicité.

Les séismes peuvent entraîner des conséquences sur la vie humaine, l'économie et l'environnement.

▶ LE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le territoire de la commune est concerné par le risque de retrait-gonflement des sols argileux : aléa moyen.

Les sols argileux peuvent se modifier en fonction des variations d'eau du terrain.

Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait.

A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

ANALYSE DES RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE

3 – LES AUTRES RISQUES

▶ LA CANICULE :

Un dispositif de veille et d’alerte est mis en place aux personnes vulnérables vivant à domicile afin de les accompagner en cas de fortes chaleurs.

Un registre d’inscription pour ces personnes est tenu au CCAS de la commune.

En cas de déclenchement d’alerte, ces personnes recensées seront prioritairement contactées afin d’assurer leurs besoins.

▶ FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION :

Le changement climatique modifie les conditions météorologiques ; la végétation devient plus sèche. Des températures plus élevées favorisent la transpiration des plantes et la diminution de l’eau contenue dans les sols. La végétation s’asséchant, le risque de départ de feu est plus fort. L’absence de pluie, mêlée à une hausse précoce des températures, accroît la période à risque.

▶ LA CRISE SANITAIRE

▶ LE RISQUE NUCLEAIRE

Plan Communal de Sauvegarde Commune de Saint-Léonard

CHAPITRE 3 ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE



ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

CAS PARTICULIER DES INONDATIONS :

Pour déclencher une alerte, la commune dispose de moyens pour vérifier la montée des eaux.

▶ **Pour le ruisseau des APO** : un détecteur de niveau est installé rue des Lilas.
Quand le seuil atteint : 38 cm préalerte, 2eme a 40 cm et alerte à 45 cm.

▶ **Pour Belle Isle** :

1) Un détecteur de niveau est installé près de l'École Aurore :

- Quand le seuil atteint : 1,80m préalerte, 2eme à 2m et alerte à 2,20m.

En premier, la personne alertée est VÉOLIA pour ouvrir les vannes (convention).

2) Une caméra de surveillance près de l'École Aurore:

Un lien est accessible sur le site de la commune au public pour visualiser en direct le niveau de la rivière.

▶ **Pour la liane** : nous consultons la côte de crue le site internet vigicrue « WIRWIGNES » ET « ISQUES »

ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.1 LA RÉCEPTION DE L'ALERTE EN MAIRIE

Pendant les heures ouvrables :

Du lundi au vendredi : 8h15 à 12h et 13h45 à 17h. Le samedi de 8h30 à 12h les 2^e et 4^e de chaque mois.

Le standard de la mairie : 03.21.92.21.00

Le portable des élus ou agents (dont les numéros de téléphone ont été portés à connaissance de la SIDPC de la Préfecture) dont le numéro est identique en dehors des heures d'ouvertures (liste ci-dessous).

En dehors des heures d'ouverture :

- Les élus d'astreintes

Madame le Maire et des élus peuvent réceptionner à tout moment un message d'alerte générale de la Préfecture pour la Liane.

La liste des personnes qui réceptionnent message par GSM (message déclenché par rapport aux 2 détecteurs de niveau « Ruisseau des APO et Belle Isle »).

- Les élus abonnés au système d'alerte APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) de Météo France réceptionnent l'alerte de la préfecture d'ARRAS (Vocal et SMS).

ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.2 LA DIFFUSION DE L'ALERTE

Des lors que l'alerte est reçue, Madame le Maire ou son adjoint, dans un premier temps évalue la situation sur place et décide de la nécessité de déclencher le PCS.

Si la décision de déclencher le PCS est prise, l'alerte est immédiatement diffusée pour intervenir dans la demi-heure qui suit auprès de :

- L'équipe municipale pour constituer le PCC (Poste de Commandement Communal)
- La population, en leur donnant les consignes de comportements adaptés au risque.

Le maire informe alors le SIDPC de la Préfecture, le SDIS, la police du déclenchement de son PCS

Les moyens communaux de diffusion de l'alerte auprès de la population

En fonction du risque, les moyens techniques et humains seront adaptés :

→ Message d'alerte par **le haut parleur du véhicule au service technique**

Exemple : « ATTENTION, risque d'inondation, prenez les dispositions nécessaires... »

→ Sur place, le **porte à porte des référents** repris sur la liste ci-dessous.

→ SMS/ Messages vocaux envoyés à la population à risque – partenariat avec VÉOLIA

ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.2 LA DIFFUSION DE L'ALERTE

Alerte 1 : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées :

« Vigilance crue – La Mairie de Saint Léonard vous informe que le niveau de la liane st sous surveillance. Merci de votre prudence »

Alerte 2 : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes :

« Risque Crue – La Mairie de Saint Léonard vous informe que le niveau de la liane monte et vous demande de vous mettre en sécurité et de limiter vos déplacements ».

Alerte 3 – Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens :

« Risque de Crue Majeure – La Mairie de Saint Léonard vous demande de vous mettre en sécurité et de plus vous déplacer ».

Fin d'alerte

« Fin d'alerte – La Mairie de Saint Léonard vous informe que l'alerte crue est terminée et vous remercie pour votre prudence ».

ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.2 LA DIFFUSION DE L'ALERTE

► Le circuit d'alerte :

Des référents pour chaque secteur suivant les scénarios d'alerte avertissent à chaque domicile suivant le risque.

RÉSIDENCE AURORE

ALLÉE DES MÉSANGES RUE DES HIRONDELLES	Patrice COSTEUX
---	-----------------

ALLÉE DES BENGALIS	Jean-Louis PALETTE
--------------------	--------------------

ALLÉE DES PINSONS	Bruno POCHE
-------------------	-------------

ALLÉE DES ROSSIGNOLS	Florence LEMAIRE
----------------------	------------------

AVENUE BELLE ISLE	David DEVASSINE
-------------------	-----------------

ALLÉE DES VIOLETTES	Hélène LEROY
---------------------	--------------

RUE DES GLYCINES

RUE DES LILAS

ALLÉE DES IRIS

ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.2 LA DIFFUSION DE L'ALERTE

► Les référents par quartier

CLOS BELLE ISLE

RUE EUSTACHE LEMOINE	Michel FORTIN
----------------------	---------------

ALLÉ JACQUES BROQUANT RUE DENIS THUEUX	Gilles DEHAME
---	---------------

RUE JEAN BART RUE PARC DES SPORTS	Michel DOLLE
--------------------------------------	--------------

AUTRES RUES

RUE ET IMPASSE DES BERGERONNETTES RUE ANDRÉ CHENIER	Willy GOBERT
---	--------------

RUE ET IMPASSE BEAUCERF CITÉ SARRAZ BOURNET ALLÉ DES CYTISES	Jérémy LOUCHET
--	----------------

ROUTE NATIONALE	Adrien DELBIAUSSE
-----------------	-------------------

ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.2 LA DIFFUSION DE L'ALERTE

► La permanence en Mairie

Chantal MENUGE
Sophie MULARD

Renfort Mairie : Angélique BLAISEL
Urgence mobile : Franck LEGRAND

Employés des services techniques non repris ci-joint appelés en renfort par le P.C de crise.

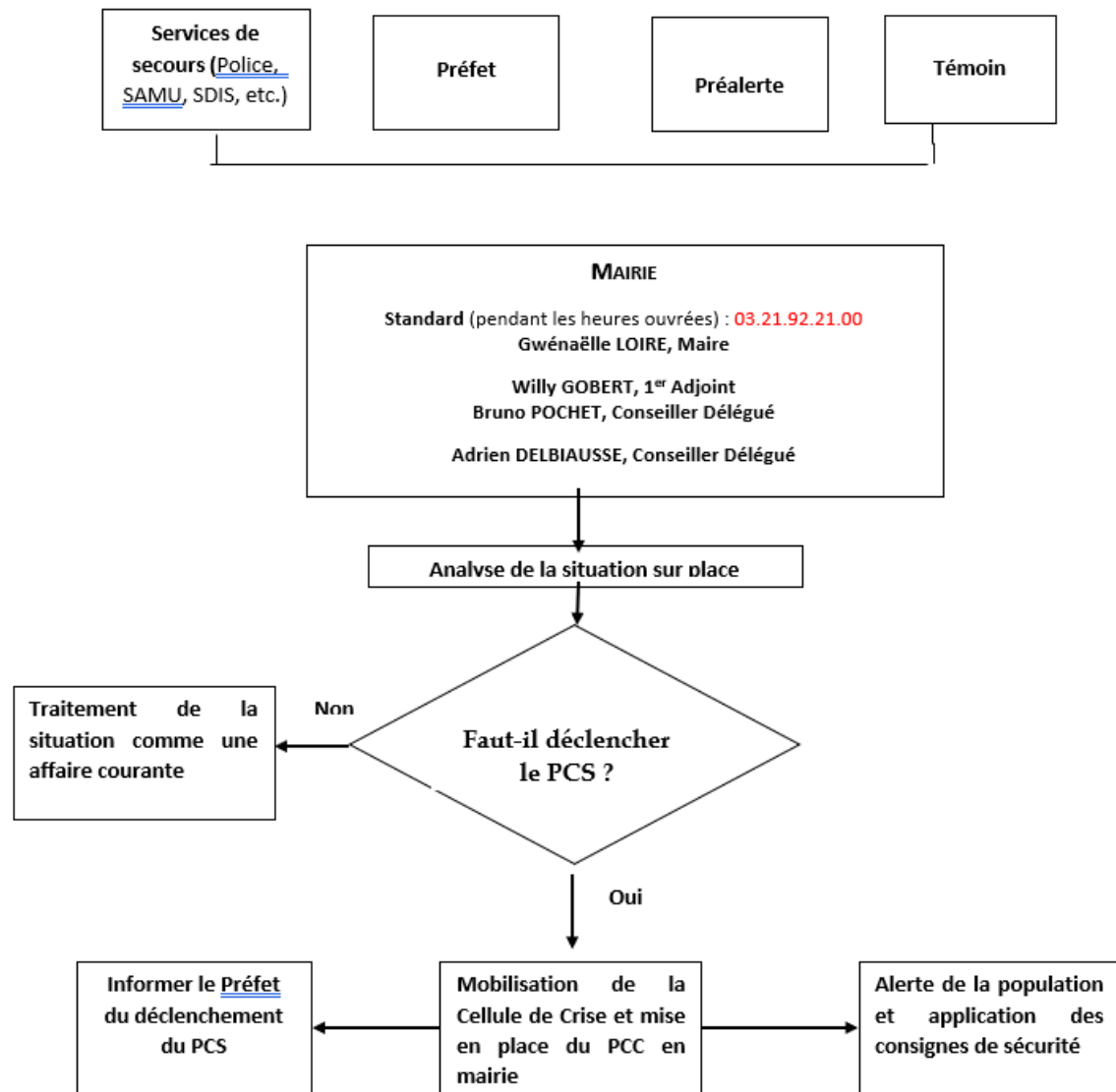
IDENTITÉ

DEFOSSE Olivier
MATHOREL Christophe
ROBART Nicolas
DACHICOURT Thierry

ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.2 LA DIFFUSION DE L'ALERTE

► Schéma d'alerte



ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.3 L'ÉVACUATION DES SINISTRÉS

Plusieurs points de rassemblements pour le transport des sinistrés peuvent être mis en place si nécessaire :

- Résidence Aurore : rassemblement cour école Aurore
- Clos Belle Isle : Rue Charles Sauvage en haut de la rue Surcouf
- Rue des Bergeronnettes et rue Beaucerf : Avenue du Docteur Croquelois (entre intersection des feux tricolores)

Moyens de transports :

- Si nécessaire, les personnes seront transportées par les véhicules communaux : 2 minibus du Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) et le Kangoo de la Mairie
- Ou par des véhicules privés

ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.3 L'ÉVACUATION DES SINISTRÉS

Les personnes sinistrées pourront être accueillies dans les lieux d'accueil ci-dessous

Nature et nom du responsable	Localisation/adresse
1 ^{er} lieu d'hébergement d'urgence: Salle des fêtes Forum des Loisirs (M.PALETTE et M.COSTEUX)	Avenue des Anciens Combattants 03.21.91.24.61
2 ^e lieu d'hébergement d'urgence Salle des Sports (M.FORTIN)	Place Charles de Gaulle 03.21.31.78.87
3 ^e lieu d'hébergement d'urgence CAJ (Madame KASES)	Avenue des Anciens Combattants 03.21.80.84.70
4 ^e lieu : Mairie et lieu d'implantation du PC (Madame MENUGE Chantal)	Place Charles de Gaulle 03.21.92.21.00

Arrivées au centre d'accueil, les personnes sinistrées seront prises en charge par la responsable population, et le responsable logistique qui assurera l'organisation du ravitaillement nécessaire.

ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.3 LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

1. Localisation

Emplacement du PCC : Mairie de Saint-Léonard, Place Charles de Gaulle

Téléphone : 03.21.92.21.00

Fax : 03.21.92.01.43

Courriel : mairie@ville-stleonard.fr

2. Les équipements sont à disposition sur place :

→ Lignes téléphoniques fixes

→ Téléphone mobile

→ Fax

→ Ordinateurs Imprimante/photocopieuse

ORGANISATION COMMUNALE D'UNE GESTION DE CRISE

1.3 LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

